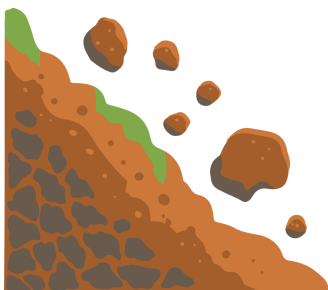


**DOCUMENT
D'INFORMATION
SUR LES RISQUES
MAJEURS
PROVISOIRE
OPERATIONNEL**



LE DICRIM

*Bien se préparer
pour bien réagir*



Aurons

EDITO	3
QUELS RISQUES ? QUELLE ORGANISATION ?	4
COMMENT S'INFORMER ?	5
LES DISPOSITIFS D'ALERTE	6
RISQUE INONDATION	7
RISQUE FEU DE FORÊT	8/9
RISQUE SISMIQUE	10
RISQUE TERRORISTE	11
AUTRES RISQUES	À VENIR
LES CONSIGNES APPLICABLES	12
PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ	13
COORDONNEES UTILES	14



Chères Auronaises, chers Auronais,

La sécurité de notre village est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Face aux risques éventuels, vous informer avec clarté et précision est un devoir.

À travers ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**), nous tenons à vous éclairer sur **les risques potentiels identifiés sur notre territoire et sur les bons réflexes** à acquérir si un incident venait à se produire.

Le document que nous vous présentons aujourd'hui est une **version provisoire opérationnelle**. Il vous garantit une information immédiate, dans l'attente de la version définitive qui suivra l'adoption de notre nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La sensibilisation est une étape essentielle, mais la prévention demeure une priorité. Ce document détaille les moyens permettant de structurer efficacement les secours à l'échelle d'Aurons en cas d'événement majeur.

Sophie KERNEN, Maire d'AURONS

En collaboration avec :

Marc BELLUAU, Correspondant Sécurité Incendie

Jean-Gilles Hoccine, responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile d'Aurons.



AURONS : À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

RISQUES NATURELS : INONDATION, SÉISME, FEU DE FORÊT, MOUVEMENT DE TERRAIN.

RISQUES TECHNOLOGIQUES : INDUSTRIEL, TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES, POLLUTION DE L'AIR.

RISQUES TERRORISTES

RISQUES SANITAIRES : ÉPIZOOTIE, PANDÉMIE.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : VENT, PLUIE, ORAGE, NEIGE, GRAND FROID, CANICULE.

AURONS : COMMENT SOMMES NOUS ORGANISÉS ?

L'organisation des secours se fait à 2 niveaux :

- **LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** : Outil réalisé sous la responsabilité du maire pour planifier les actions communales en cas d'événements majeurs, informer/protéger la population, et assurer l'alerte et le soutien.
- **LE DISPOSITIF ORSEC** : Programme d'organisation des secours à l'échelon départemental (sous l'autorité du Préfet) en cas de catastrophe.

INFORMATIONS

MOYENS DE COMMUNICATION DE LA VILLE :

- SITE DE LA VILLE : WWW.VIVONSAURONS.COM
- RÉSEAUX SOCIAUX / APPLICATIONS :

FACEBOOK DE LA VILLE,
APPLICATION INTRAMUROS AURONS,
PANNEAU LUMINEUX.



COMMUNICATION

Aurons

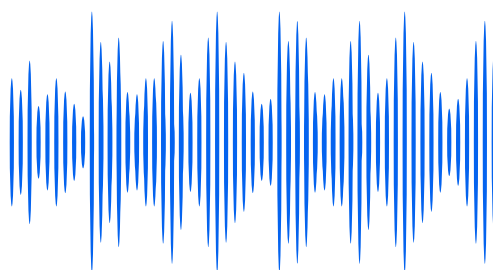


SITE MÉTÉOROLOGIQUE :

MÉTÉO : WWW.VIGILANCEMETEOFRANCE.FR

RADIOS :

RADIOS : FRANCE BLEU PROVENCE (103.6 FM), FRANCE INFO (105.3 FM), FRANCE INTER (91.3 FM).



ALERTE



LES DISPOSITIFS D'ALERTE

L'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun d'attirer l'attention, d'accroître sa vigilance et de réagir avec les bons gestes.

**SELON LES CIRCONSTANCES, LA POPULATION SERA AVERTIE
SOIT PAR :**

1) LES FORCES DE L'ORDRE

2) LES MEMBRES DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE AVEC HAUT PARLEUR.



3) LE PERSONNEL MUNICIPAL ET LES ELUS

Par la visite d'un référent PCS (aux personnes sensibles, âgées ou en situation de handicap ayant demandé à être inscrites sur le registre des personnes à risque et isolées).



RISQUE INONDATION

La commune a connue différents évènements de type inondation ayant conduit à l'état de catastrophe naturelle associé à l'arrêté correspondant. Ils sont récapitulés ici :

**INONDATION PAR CRUE 1986
RUISSELLEMENT ET COULEE DE BOUE 2003
RUISSELLEMENT ET COULEE DE BOUE 2026**

Des travaux de protection du cœur du village ont été réalisés sur la partie amont, au niveau du stade, création d'un déversoir/récupérateur, puis "busage" et pose de canalisations raccordées au système existant d'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, la commune se situant en amont de la commune de PÉLISSANNE, en cas d'inondation, elle prévient celle-ci de la situation (cf. PCS).

L'attention de la population d'AURONS est attirée sur le fait qu'en général, cet évènement s'accompagne de coulée de boue, de débordement au niveau de la Goule, sur la D 68, rendant l'intervention des Pompiers (CS de PÉLISSANNE), difficile voire impossible.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes données par la radio ou les moyens de communication de la mairie.
- Coupez gaz et électricité.
- Montez dans les étages ou allez sur les points hauts (collines).
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école où ils seront pris en charge.
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied, ni en voiture).

POUR RESTER INFORMÉ

Vigicrue : www.vigicrues.gouv.fr

APIC METEO : apic.meteofrance.fr

Météofrance : vigilance.meteofrance.fr



RISQUE FEU DE FORÊT

La commune d'AURONS est une commune forestière ; la quasi-totalité de la surface communale (1282 ha) est composée de forêts, de garrigues et de pinèdes.

Si le dernier incendie du 4 août 2005 n'a détruit qu'un hectare de pinèdes et de garrigues à St-Pierre-des-Canons, il ne faut pas oublier ceux :

- du 19 août 1991 : 302 ha de pinèdes et de garrigues à Valloubière ;
- du 8 juillet 1998 : 25 ha de pinèdes et de garrigues au Pigeonnier ;
- du 23 juin 1999 : 2 ha de pinèdes, de garrigues et de forêts aux Pinèdes...

Deux autres feux ont eu lieu en 2005 et 2009.

Au cours des périodes à risque (notamment entre le 1er Juillet et le 15 septembre), une surveillance du territoire communal est assurée en situation de risque TRÈS SÉVÈRE et EXCEPTIONNEL par les membres du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF).

Chaque année, selon un plan pluriannuel, la commune fait procéder au débroussaillage des espaces dont elle a la responsabilité.

De plus, régulièrement (tous les 2 ans environ), elle rappelle les obligations des propriétaires en matière de débroussaillage.

RÉGLEMENTATION

Plusieurs arrêtés préfectoraux édictent les mesures administratives applicables à la préservation des espaces forestiers et à la sauvegarde des personnes et des biens.

Il s'agit des arrêtés préfectoraux :

Réglementant l'accès et la circulation aux massifs (16/07/2021).

Réglementant l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (20/12/2013).

Rendant obligatoire le débroussaillage (12/11/2014).

La réglementation concernant l'accès aux Massifs est disponible sur le site de la Préfecture des Bouches du Rhône.



RISQUE FEU DE FORÊT

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

AVANT

Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un jardin :
Pensez à respecter les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD),
arrêté préfectoral du 12/11/2014.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
Informez les pompiers : 18 ou 112 (portable).

Dans la nature, éloignez-vous dos au vent : Laissez libre les voies d'accès et chemins d'évacuation. Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

À pied : recherchez un écran de protection (rocher, mur...).

En voiture : ne sortez pas de votre véhicule.

Si vous êtes surpris par les fumées : respirez à travers un linge humide, accroupissez-vous.

UNE MAISON BIEN PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR ABRI :

- Arrosez les abords et le bâtiment.
- Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés et arrêtez toute ventilation.
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Ne sortez pas sans ordre des autorités.

APRÈS

- Éteignez les foyers résiduels.
- Aérez les lieux de vie.
- Signalez toute reprise de feu.

RISQUE SISMIQUE



Tout le territoire de la commune d'AURONS est situé en zone de sismicité II, c'est à dire moyenne.

Dernier séisme vécu : 11 juin 1909,

Dernières secousses ressenties : 23 décembre 1934.

Lors du dernier séisme, l'épicentre se situe à LAMBESC et la magnitude est de 6 sur l'échelle de Richter. Le bilan est lourd : 250 morts et la destruction du village de VERNÈGUES et la partie Nord de la ville de SALON de Provence. Le territoire de la commune d'AURONS n'a pas été touché. La commune d'AURONS fait partie des 25 communes affectées par le séisme de LAMBESC et qui constituent la zone pilote de l'expérimentation de nouveaux scénarios sismiques. Les règles de construction para sismique s'imposent aux constructions nouvelles. La commune dispose d'un PPR approuvé le 02/04/1992.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

PENDANT

Restez où vous êtes, protégez-vous la tête avec vos bras, et n'allumez pas de flamme :

- À l'intérieur : ouvrez les portes pour éviter leur blocage. Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...).
- En voiture : arrêtez-vous, protégez-vous la tête avec les bras et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école.

APRÈS

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques.

- Évacuez les bâtiments.
- Fermez le gaz et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités.
- Écoutez la radio.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).



RISQUE TERRORISTE

Le plan vigipirate est l'outil central du dispositif de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux à la démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il repose sur un socle de mesures permanentes à tous les grands domaines d'activité de la société (transports, santé, alimentation, réseaux d'énergie, etc ...) Le niveau de vigilance et de protection est adaptée en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

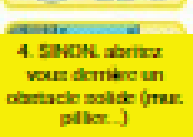
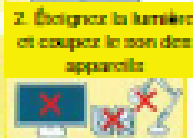
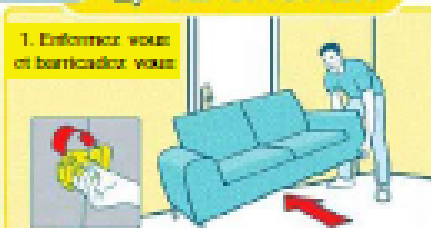
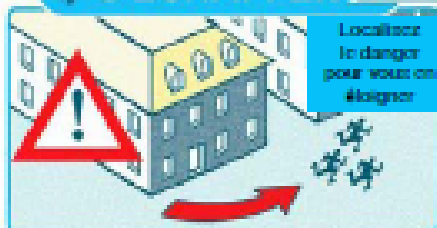
1/ S'ÉCHAPPER

si c'est possible

2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET ORIENTER AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, saluez les comptes @Place_Beaurevoir et @gouvernementfr

CONSIGNES APPLICABLES À TOUS LES RISQUES MAJEURS



METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école. Elle dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Écoutez la radio et attendez les consignes des autorités.



LES BONS RÉFLEXES



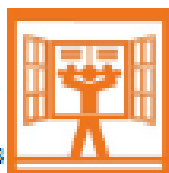
▶ Montez dans les étages



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse



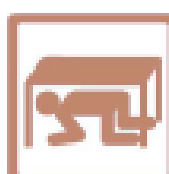
▶ Fermez volets, portes et fenêtres
Calfeutrez avec des linges mouillés



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse



▶ Abritez-vous sous un meuble solide



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
Si impossible : cachez-vous !



PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit de sureté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance



Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Préparer son kit de sécurité

En cas d'urgence, vous pouvez être amené à quitter brutalement votre maison. Il est donc important de vous y préparer et d'avoir un **kit de sécurité**, pour vous mais aussi pour les membres de votre foyer.

- | | |
|--|--|
| ☐ Radio à piles | ☐ Lampe de poche (avec piles de rechange) |
| ☐ Bougies et allumettes | ☐ Réserve d'eau potable et nourriture |
| ☐ Papiers personnels | ☐ Trousse à pharmacie |
| ☐ Médicaments urgents | ☐ Vêtements de rechange |
| ☐ Couvertures | ☐ Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère...) |

LES COORDONNÉES UTILES

APPELS D'URGENCE

SAMU

15

GENDARMERIE

17

POMPIERS

18



**URGENCES
EUROPEENNES**

112

**URGENCES
SOURDS SMS**

114

NUMEROS INSTITUTIONNELS

Mairie d'Aurons

04 90 55 63 02

Préfecture des Bouches-du-rhône

04 84 35 40 45

SITES INTERNET ET RESEAUX

Site de la ville

vivonsaurons.com

Facebook

facebook.com/Auronsofficiel

Instagram

instagram.com/auronsenprovence

Intramuros

intramuros.org/aurons

Metéo

vigilance.meteofrance.com

Outil APIC

apic.meteofrance.fr

Site du Gouvernement

gouvernement.fr/risques

Portail prévention RM

georisques.gouv.fr

Préfecture

bouches-du-rhone.gouv.fr



**CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)
EST UN DOCUMENT OPERATIONNEL
PROVISOIRE.
LA VERSION DEFINITIVE EST EN COURS
D'ÉLABORATION**